Image not found or type unknown

Auto entreprise :factures

Par **Pat1145**, le **29/03/2023** à **14:58**

Bonjour .Voilà je voudrais un éclaircissement .J ai créé voici presque 1 an ma micro entreprise (auto-entrepreneur) mais voilà faute d accord de prêt j ai dû patienter. Aujourd'hui je peux enfin commencer suite à un prêt accordé.Je voulais savoir: j avais ouvert une ligne téléphonique , pris un abo Microsoft avant la création de ma boîte . Je m en sers pour passer des coups de fils , faire des tableaux etc. (Pack office).Les factures sont en mon nom propre et à mon adresse perso . Dois je conserver chaque factures des deux abonnements depuis la création jusqu'à maintenant ?elles ne sont pas à l adresse de mon siège sociale ?suis je en faute ? comment faire pour remettre les choses en règle ? Je compte changer d ici fin de semaine les adresses avec le siège social (le problème c est que je n' ai pas de compte pro pour les deux Abo, pas de nom commercial sur mes factures) Merci pour votre aide précieuse et précise svp .Bonne journée

Par **john12**, le **30/03/2023** à **08:48**

Bonjour,

Si vous relevez du régime de la micro entreprise, vous ne risquez rien ou pas grand chose, puisque vos obligations comptables se limitent à la tenue d'un **livre journal des recettes** et, **seulement si votre activité relève de la vente de marchandises** et non de la prestation de services, d'un livre des achats. Dans le régime micro, les frais professionnels sont évalués forfaitairement, de sorte que la comptabilisation des frais réels est inopérante.

Bien sûr, il est préférable de faire changer l'adresse de vos abonnements et autres frais professionnels, afin qu'elle corresponde à l'adresse de votre lieu d'exploitation, mais l'erreur actuelle est sans conséquence.

Bonne journée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés